Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20251127-2025_60-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2025-060 CONSEIL MUNICIPAL 27/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 9
Absents : 6
Votants : 12
Nombre de suffrages exprimés Pour : 12 Contre : Abstentions :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. MAILLARD Michel.

Etaient présents :
M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, M. VALLEE Jean-Luc, Mme FOURCINAIS Annick, M. GUY Fabrice,

Procurations pour absents :
Mme GRÉ Estelle pouvoir à Mme COLLAS Céline
M. ANDRIEU Pierre-Arnaud pouvoir à M. BLOT Daniel
Mme MONNIER Delphine pouvoir à M. TROUVE Frédéric

Date de convocation
20/11/2025

Était absent(e) et excusé(e) :
M. POSTIC Yann, Mme GRÉ Estelle, Mme MONNERIE Laêtitia, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud, Mme MONNIER Delphine, Mme DELANOË Anaïs,

A été nommé(e) comme **secrétaire** de séance : M. GUY Fabrice

2025-060 ADMISSION EN NON-VALEURS

M. le Trésorier informe la commune que des créances sont réputées éteintes et que tous les recours ont épuisés. Il est demandé alors l'admission en non-valeurs de ces titres figurants dans le tableau joint :

Compte	Montants présentés	Montants admis
Mandat type non-valeur 6541	23.50€	23.50
Total	23.50€	23.50€

La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Admet en créances éteintes la somme de 23.50€, un mandat sera émis à l'article 6541.**
- **Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 27/11/2025
Le Maire,
M. MAILLARD Michel

La secrétaire de séance